

# Halte à la morosité qu'ils disaient...

« Tout va très bien, le PSE est derrière nous, tous ceux qui voulaient partir sont partis, les gens qui ont profité de la mobilité sont contents, la réorganisation se passe au mieux, maintenant il faut arrêter la morosité. » (La direction lors des vœux le 14 janvier). On ne doit pas travailler dans la même entreprise...

## Non, le PSE n'est pas fini

Il reste des candidats au départ dans l'attente de l'acceptation de leur demande ou de la date de leur départ. Quant à ceux qui sont partis, non, tous n'étaient pas "volontaires" : certains, au vu des propositions qu'on leur a faites, n'ont pas eu franchement le choix.

**HALTE À LA MOROSITÉ ?** Que la direction arrête de jouer avec les nerfs des salariés et de vouloir des solutions au rabais pour régler les cas en attente. Des salariés se sont montrés ouverts à des solutions de remplacement en interne, qu'elle cesse de traîner des pieds parce qu'elle ne veut pas les payer.

## Arrêt des renforts dans les rédac techniques ? Irresponsable !

Lors du CE du 31 janvier, la direction a annoncé qu'elle ne voulait plus de renforts côté rédactions techniques. Quels titres sont concernés ? Qu'est-il prévu pour assurer la sortie des magazines ? À ces questions, elle a été incapable de donner une réponse, c'est dire si les décisions semblent bien pesées.

Les élus SNJ et SUD, pour qui cette idée est irresponsable, ont demandé le détail des suppressions de renforts envisagées. Comment continuer à faire de bons magazines qui permettent de "bien vendre aux annonceurs et aux lecteurs", dit le P-DG actionnaire ?

**HALTE À LA MOROSITÉ ?** Que la direction revienne immédiatement sur cette idée, déjà à l'œuvre dans certains titres et qui met en péril leur sortie. Ou elle devra en assumer les conséquences. En attendant, préservez-vous du burn-out. Un conseil qui ne vaut pas seulement pour les lecteurs de L'Express... Pas d'horaires de fous pour sortir les titres à temps. Et si l'on vous met la pression pour tenir coûte que coûte des délais impossibles, ne restez pas seuls, contactez vos DP.

## Salaires : zéro à se partager ? Inacceptable !

Un comité de rémunération composé des directions belge et française se réunit dorénavant pour décider de l'enveloppe des augmentations à distribuer. Décision prise avant le début de la négociation annuelle obligatoire (NAO) : zéro euro pour les augmentations collectives. Pour la direction, la NAO est pliée. Mais, selon l'accord égalité homme-femme, cette négociation doit déterminer chaque année les métiers prioritaires pour les mesures compensatoires. Hors de question donc pour le SNJ et SUD d'en signer la fin. Les augmentations individuelles distribuées à certains pour des changements de poste liés au PSE ne suffiront pas à calmer l'exaspération des salariés. Au Web L'Express réorganisé à la suite de l'avis (négatif)

rendu par la majorité CGT-CFDT du CE, c'est "l'épuisement", "la lassitude", la "frustration" qui dominent selon le bilan de la rédac. Plus généralement, les salariés sont de plus en plus en détresse et en colère face au peu de considération de leur travail : on leur en demande toujours plus sans bien sûr aucune compensation financière.

**HALTE À LA MOROSITÉ ?** La direction a tiré parti de la logique de groupe pour supprimer des postes ou faire des mobilités : qu'elle l'applique aussi pour les salaires. Elle doit reprendre la négociation entamée début 2013 et reportée sine die à l'annonce du PSE sur les différences de salaires – actés par les syndicats et la direction au sein d'entités comme les rédactions des titres Culture et déco, l'Étudiant, la rédaction Web de L'Express – et les salariés pas augmentés depuis plusieurs années.

## Contrat de génération : vers toujours moins pour les seniors

Vous aviez 55 ans et escomptiez bénéficier de l'accord senior ? Raté. Même si le contrat de génération – dont certaines dispositions visent à le remplacer – est encore en négociation, la direction dit non aux candidats, les renvoyant au prochain accord, dont elle explique déjà que les modalités seront différentes. Elle prévoit des conditions à la baisse :

♦ **Avant** : possibilité de prendre un temps partiel senior à 55 ans, avec subvention du salaire à hauteur de 10 %. Ex. : un senior travaillant à 80 % touchait 90 % de son salaire.

♦ **Demain** : possibilité de prendre un temps partiel senior cinq ans avant un départ en retraite à taux plein (sans doute à 57 ans), subventionné à hauteur de 5 % (ex. : 80 % payé 85 %).

**HALTE À LA MOROSITÉ ?** Les dispositions de l'accord senior (qui n'était déjà pas la panacée) ne doivent pas être revues à la baisse. La direction doit en reprendre au moins les anciennes modalités dans le contrat de génération. ■

### Pour info

#### TITULARISATION DES CDD D'USAGE : LA GRANDE ENTOURLOUPE

Comme nous le craignons, les CDI proposés aux "heureux élus" sont proprement scandaleux. Pas de poste fixe, mais des postes volants, que ces CDIés sont appelés à occuper d'un jour sur l'autre, devant s'adapter chaque fois à des services et des méthodes différents. La grande majorité est à temps partiel, ce rythme étant lissé selon les besoins de GER (prioritaire sur tout autre employeur). Disponibilité permanente obligée ! Sans compter qu'on ne leur a reconnu que deux ans d'ancienneté, quel que soit leur nombre réel d'années de présence.